

Münstergasse 2
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone +41 31 633 76 76
Télécopie +41 31 634 51 54
www.jgk.be.ch
info.jgk@jgk.be.ch

Aux destinataires de la procédure de
consultation concernant la loi sur les
prestations particulières
d'encouragement et de protection
destinées aux enfants

Berne, le 27 mai 2019

Notre référence: 2018.JGK.6675
Votre référence:
Classification: -



Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (loi sur l'encouragement et la protection, LPEP); procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 22 mai 2019, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques à soumettre la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (loi sur l'encouragement et la protection, LPEP) à la procédure de consultation. Les principaux éléments du projet sont les suivants:

- La nouvelle loi crée la base nécessaire à un pilotage des offres et des coûts dans le domaine des prestations d'encouragement et de protection qui réponde aux besoins particuliers des enfants et des jeunes, soit rentable et efficace. Par «offres», on entend à la fois les prestations de type résidentiel, comme celles que fournissent tous les foyers pour enfants et pour adolescents, et les prestations ambulatoires, comme l'encadrement familial socio-pédagogique.
- Les mécanismes de financement, aujourd'hui très complexes, sont simplifiés et restructurés. Les tarifs sont désormais fixés en fonction de critères uniformes, au moyen d'un forfait ou selon un montant horaire, sur la base d'un calcul des coûts complets.
- Le placement chez des parents nourriciers doit bénéficier de mesures spécifiques.

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Vous voudrez bien envoyer votre prise de position avant le 27 août 2019 par courrier postal à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, Secrétariat

général, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8, ou par courriel à l'adresse info.jgk@jgk.be.ch. Madame Andrea Weik, cheffe de l'Office des mineurs, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (031 633 76 29).

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La directrice de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques



Evi Allemann, conseillère d'Etat